

<b>Zeitschrift:</b>	Revue vaudoise de généalogie et d'histoire des familles
<b>Herausgeber:</b>	Cercle vaudois de généalogie
<b>Band:</b>	35 (2022)
<b>Artikel:</b>	Conflits de nomination à Genève à l'époque de Calvin : la controverse autour du nom Claude
<b>Autor:</b>	Quémener, Pierre-Yves
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-1085126">https://doi.org/10.5169/seals-1085126</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Conflits de nomination à Genève à l'époque de Calvin. La controverse autour du nom Claude.

Pierre-Yves Quémener

L'affaire éclata le jeudi 12 août 1546. Genève était passée aux idées de la Réforme depuis onze ans et Calvin en assurait la direction spirituelle depuis 1541. Ce jour-là, Aymé Chapuis, maître barbier, amena son fils au temple de Saint-Gervais pour qu'il fût baptisé conformément à la tradition<sup>1</sup>. Il souhaitait lui donner le nom de Claude, qui était également celui de son parrain<sup>2</sup>. Le nom était alors très courant à Genève<sup>3</sup>. Après ceux de Jean et Pierre, il se situait au troisième rang des noms les plus fréquents dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Au grand dam de l'assistance, le ministre rejeta la proposition du père et imposa au nouveau-né le nom d'Abraham, provoquant immédiatement une émeute dans le temple. Un orfèvre, nommé Polyte Ruet, fit notamment «*gros murmure et scandales*,

*combien que l'enfant ne soynt pas siens»<sup>5</sup>.* Aymé Chapuis n'en resta pas là. De retour à la maison, on rebaptisa l'enfant. Boniface Nevet se chargea de lui donner le nom initialement prévu: «*Je te batize Claude, et ne tiendrons riens de ce que les ministres en ont faict*<sup>6</sup>! L'obstination du père lui valut de comparaître devant le Conseil de la ville le 26 août. Il persista dans sa résolution, déclarant que si l'on refusa de baptiser son enfant sous le nom de Claude, il préférerait le garder non baptisé jusqu'à l'âge de quinze ans pour qu'il puisse alors choisir lui-même le nom qu'il voulait porter<sup>7</sup>.

Cet épisode fut le premier d'une longue série qui cristallisa pendant une dizaine d'années un conflit aigu et tenace entre une partie de la population genevoise et les ministres du culte, des réfugiés français pour la plupart, déterminés à faire de leur cité d'accueil un nouveau modèle de société chrétienne. Plus largement, l'incident est à l'origine du positionnement des Églises réformées sur le choix des noms de baptême.

Cette communication présente l'histoire de la diffusion du nom de Claude en France et dans le pays de Genève à la fin du Moyen Âge et les raisons qui poussèrent les réformateurs genevois à bousculer les traditions onomastiques ancestrales.

<sup>1</sup> Aymé Chapuis (ou Aymed, Ami) fut admis à la bourgeoisie de Genève le 18 juin 1535: «*Amedeus Chapuysii, filius quondam Guilliermi, de Jonvier, barbitonson*», COVELLÉ, Alfred, *Le livre des bourgeois de l'ancienne République de Genève*, Genève: Jullien, 1897, p. 214.

<sup>2</sup> BAUM, Guillaume, CUNITZ, Edouard et REUSS, Edouard (dir.), *Ioannis Calvini, Opera quae supersunt omnia*, t. 21, Brunswick, 1879, col. 387. Il s'agissait de Claude Bastard d'après LAMBERT, Thomas A., WATT, Isabelle M. et McDONALD, Wallace, *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, tome 2: 1545-1546, ci-après RC II, Genève: Droz, 2001, p. 280, n. 999.

<sup>3</sup> Je conserve ici la terminologie en usage à l'époque moderne: le «nom» est le nom de baptême, le «surnom» est notre nom de famille actuel.

<sup>4</sup> Statistiques établies à partir des noms masculins cités dans le *Livre des bourgeois* de Genève entre 1500 et 1549 (1 472 noms recensés): 1<sup>er</sup>, Jean (247 occurrences, 16,8% des attributions); 2<sup>e</sup>, Pierre (227 occ., 15,4%); 3<sup>e</sup>, Claude (176 occ., 12,0%).

<sup>5</sup> RC II, p. 279.

<sup>6</sup> RC II, p. 277.

<sup>7</sup> *Ioannis Calvini, Opera quae supersunt omnia*, op. cit., t. 21, col. 387.

## L'essor du nom Claude aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles

Claude est un ancien nom de famille romain, celui de la *gens Claudia*, porté notamment au 1<sup>er</sup> siècle de notre ère par trois empereurs (Tibère, Claude et Néron). Au vii<sup>e</sup> siècle, il fut porté par un abbé célèbre du monastère de Saint-Oyend de Joux, dans l'actuel département du Jura. Les biographes du saint abbé le présentent d'ailleurs comme un lointain descendant de la *gens Claudia*<sup>8</sup>. Après la découverte de son tombeau au XIII<sup>e</sup> siècle, la popularité du pèlerinage de saint Claude fut telle que son nom se substitua à celui d'Oyend dans la désignation du monastère. Le bourg lui-même qui se développa autour de l'abbaye reçut le nom de Saint-Claude.

Au Moyen Âge central, le nom n'était plus attribué<sup>9</sup>. À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, il apparaît sporadiquement en Bourgogne, Franche-Comté et Savoie. À Seyssel, dans le département actuel de la Haute-Savoie, un médecin nommé Claudius de Mallian est cité en 1254<sup>10</sup>. En 1306, un certain Claude de Jussey est mentionné dans le testament de Chalon, seigneur de Gevigney<sup>11</sup>.

L'essor du nom se produisit essentiellement à partir de la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, principalement en Franche-Comté et dans le pays de Genève. Le tableau 1 recense le nombre des porteurs cités dans le *Livre des bourgeois* de Genève et dans les testaments de l'Officialité de Besançon entre 1400 et 1549<sup>12</sup>.

**Tableau 1. Porteurs du nom Claude dans le Livre des bourgeois de Genève et dans les testaments de l'Officialité de Besançon**

Période	Bourgeois de Genève	Testaments de Besançon
1400-1424	0	0
1425-1449	10	3
1450-1474	40	4
1475-1499	92	5
1500-1524	110	25
1525-1549	64	34

Si l'on fixe approximativement une admission aux rôles de la bourgeoisie de Genève à l'âge de vingt-cinq ans et un âge moyen de cinquante ans pour les testateurs de Besançon, nous pouvons dater le début de l'engouement pour le nom Claude aux années 1450. La fréquence du nom dans les répertoires onomastiques de la région progresse alors rapidement jusqu'à le placer au rang des noms dominants à Genève dès la fin du xv<sup>e</sup> siècle (figure 1)<sup>13</sup>. Il disparaîtra brutalement des répertoires onomastiques de Genève après les événements de 1546 comme nous le verrons plus loin.

<sup>8</sup> BENOIT, Paul, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, Montreuil-sur-Mer, 1890, t. 1, p. 233. Frédégaire cité par ailleurs dans sa *Chronique*, rédigée vers 660, un maire du palais du nom de Claudio, de «race romaine» (*Claudius gener romanus*, chap. 28) vivant en 606, la onzième année du règne de Théodoric, fils de Childebert, roi de Bourgogne.

<sup>9</sup> CARREZ, Henri, «Anomalies, fortune et vicissitudes de certains prénoms», *Onomastica. Revue internationale de toponymie et d'anthroponymie*, 1<sup>re</sup> année, n° 3-4, 1947, p. 233-234.

<sup>10</sup> RABUT, François, «Les médecins. Notes recueillies par feu le docteur Louis Guilland», *Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*, t. 27, deuxième série, 1888, p. 180.

<sup>11</sup> ROBERT, Ulysse, *Testaments de l'officialité de Besançon, 1265-1500*, t. 1 : 1265-1400, Paris: Imprimerie nationale, 1902, p. 290. Gevigney et Jussey sont deux localités voisines dans le département actuel de la Haute-Saône.

<sup>12</sup> Les échantillons ne sont pas de taille identique. Les effectifs totaux des testaments de Besançon sont à peu près équivalents pour chaque période

(500 testateurs environ par tranche chronologique), mais ils sont très différents à Genève où les admissions à la bourgeoisie ont été particulièrement importantes entre 1475 et 1524.

<sup>13</sup> Statistiques établies à partir des relevés de RICHARD Willy, «Untersuchungen zur Genesis der reformierten Kirchterminologie der Westschweiz und Frankreichs mit besonder Berücksichtigung der Namengebung», *Romanica Helvetica*, t. 57, 1959, p. 149-153. Les tableaux de Willy Richard indiquent les occurrences pour les cinquante noms les plus fréquents dans les registres du Conseil de Genève. Pour le calcul des valeurs relatives, j'ai estimé que la part des autres noms représentait 5 % du stock total, moyenne généralement constatée dans les statistiques des xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles.

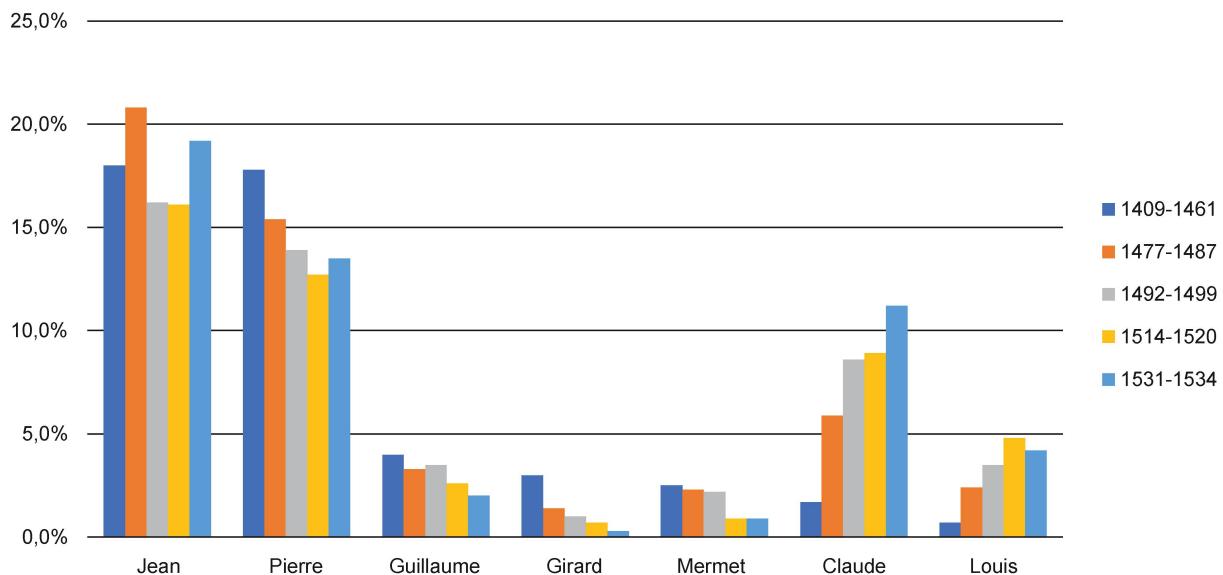


Figure 1. Quelques noms fréquents à Genève avant la Réforme.

En Franche-Comté, la fréquence du nom augmente au fur et à mesure que l'on se rapproche de la ville de Saint-Claude : à Morteau (Doubs), Claude se place au septième rang des noms les plus portés en 1514 ; dans le Jura, il occupe le premier rang dans les registres de baptême d'Arbois de 1552-1589 et dans les registres de Saint-Claude de 1592-1599<sup>14</sup>. Par contre, le nom reste peu fréquent

quand on s'éloigne de la Franche-Comté : il ne représente que 0,8 % des attributions dans les rôles des centièmes de l'Artois en 1569<sup>15</sup>, 0,5 % en Normandie dans les registres de baptême de Caen en 1560-1572<sup>16</sup>, 0,2 % en Guyenne dans le terrier de Montauban en 1582<sup>17</sup>,

<sup>14</sup> Morteau : 4,8 % des attributions ; Arbois : 16,7 % ; Saint-Claude : 29,8 %. Statistiques établies pour Morteau à partir de la liste des habitants citée dans le traité entre Bernardin de Sommeyère et les habitants du Val Morteau le 12 octobre 1514. Document publié par TRUCHIS DE VARENNE, Albéric, «Livre noir ou le recueil des franchises, lois et règlements particuliers du Val de Morteau», *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, t. 11, 1919, p. 496-501. Les statistiques d'Arbois et de Saint-Claude ont été établies à partir des relevés de baptême aimablement communiqués par Jean-Louis Crolet et le Centre d'entraide généalogique de Franche-Comté (CEGFC). Morteau, Arbois et Genève se situent respectivement à 112 km, 75 km et 65 km de Saint-Claude. Voir aussi DELSALLE, Paul,

«Claude, Marie, Désiré et les autres : à l'origine des prénoms dans le Jura», *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n° 33, 2010, p. 12-18.

<sup>15</sup> Statistiques établies à partir des noms masculins relevés dans les rôles de centièmes de l'Artois, publiés par BERGER, Roger, WARIN, Patrick et PÉLISIER, Jean-Pierre, *Répertoire des noms de personnes artésiens en 1569*, Hesdin : Centre d'études généalogiques du Pays des 7 vallées, t. 1, 2000.

<sup>16</sup> Statistiques établies à partir des noms des pères relevés dans les registres de baptême de l'Église protestante de Caen, publiés par LART, C.-E., *The registers of the Protestant Church at Caen*, Huguenot Society of London, t. 1, 1908.

<sup>17</sup> Statistiques établies à partir des noms de baptême relevés dans le terrier de Montauban, publié par BURGAN, Paul, «Les noms de baptême à Montauban en 1582», *Nouvelle revue d'onomastique*, t. 62, 2020, p. 149-164.

0,1% en Bretagne dans les registres de baptême de Bignan en 1530-1591<sup>18</sup>.

Aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les répertoires évoluent de la même manière dans toutes les régions<sup>19</sup>. La part des anciens noms ethniques régresse tandis que celle des noms de martyrs et confesseurs se développe. À Genève, cette tendance se caractérise par le déclin des noms Guillaume et Girard et par la progression du nom Claude. Chaque région favorise quelques noms de saints sur lesquels se focalise la dévotion des fidèles : Léonard dans le Limousin<sup>20</sup>, Antoine en Provence<sup>21</sup>, François en Bretagne<sup>22</sup>. Une autre évolution significative de la période est le déclin des formes hypocoristiques en faveur des formes pleines<sup>23</sup>. Ces formes pleines étaient généralement plus honorifiques. La comparaison entre la liste des habitants de la ville de Morteau en 1389 et celle de 1514 met en évidence l'évolution du répertoire à la fin du Moyen Âge (tableaux 2 et 3)<sup>24</sup>.

**Tableau 2. Noms masculins à Morteau en 1389**

Rang	Nom	Total	%
1	Perrin	38	13,0 %
2	Estevenin	33	11,3 %
3	Besançon	29	9,9 %
4	Vuillemin	27	9,2 %
5	Jaquet	22	7,5 %
6	Outhenin	19	6,5 %
7	Girard	16	5,5 %
8	Jehan	15	5,1 %
9	Jehannin	12	4,1 %
10	Perrenet	10	3,4 %

**Tableau 3. Noms masculins à Morteau en 1514**

Rang	Nom	Total	%
1	Guillaume	35	14,0 %
2	Jehan	31	12,4 %
3	Pierre	26	10,4 %
4	Estevenin	13	5,2 %
5	Girard	13	5,2 %
6	Othenin	13	5,2 %
7	Claude	12	4,8 %
8	Estienne	10	4,0 %
9	Huguenin	9	3,6 %
10	Bertrand	6	2 %

<sup>18</sup> Statistiques établies à partir des relevés de baptêmes de la paroisse de Bignan (Morbihan), aimablement communiqués par Hervé Offredo.

<sup>19</sup> Voir QUÉMENER, Pierre-Yves, *Le nom de baptême aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2023, p. 65-71.

<sup>20</sup> PÉROUAS, Louis (dir.), *Léonard, Marie, Jean et les autres. Les prénoms en Limousin depuis un millénaire*, Paris : CNRS, 1984, p. 57.

<sup>21</sup> STOUFF, Louis, «Pierre, Jean, Guillaume et les autres. Les noms de baptême à Arles (1200-1500)», *Provence historique*, t. 49, fasc. 195-196, janvier-juin 1999, p. 494.

<sup>22</sup> GOURVIL, Francis, «Les prénoms masculins à Morlaix dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle», *Actes du 10<sup>e</sup> congrès national des Sociétés savantes (Brest, 1982), Section de philologie et histoire jusqu'à 1610*, t. 2: *Questions d'histoire de Bretagne*, Paris : Comité des travaux historiques et scientifiques, 1984, p. 7-17 ; QUÉMENER, Pierre-Yves, «Parraînage et nomination en Basse-Cornouaille au XVI<sup>e</sup> siècle», *Britannia Monastica*, t. 22 (à paraître en 2023).

<sup>23</sup> La forme *pleine* d'un nom est sa forme entière, ni tronquée ni modifiée. Une forme pleine peut être déclinée en de multiples formes dérivées, appelées *hypocoristiques*, obtenues par aphérèse (suppression de la syllabe initiale) ou par suffixation.

<sup>24</sup> Statistiques établies à partir des listes d'habitants cités dans une charte du 7 juin 1389 et dans le traité du 12 octobre 1514 publiés dans le *Livre noir* de Morteau (doc. 17, p. 342-344 et doc. 57, p. 499-500).

À Genève, la tendance peut être illustrée par la régression du nom Mermet, forme hypocoristique du nom Guillermet, lui-même dérivé de Guillaume (figure 1)<sup>25</sup>. Le nom sera inscrit en 1546 dans la liste des noms réprouvés par Calvin, avec ceux de Gonin, Sermet et Allemand, au motif qu'ils « sonnaient mal ».

### Un nom qui favorise la survie de l'enfant

À la fin du Moyen Âge, le nom Claude possédait une forte connotation religieuse. Pour autant, la dation d'un nom religieux ne signifiait pas le placement du nouveau-né sous la tutelle du saint homonyme, institué pour sa vie durant en « saint patron » personnel du baptisé.

Saint Claude ne fut pas l'objet d'un culte particulièrement vivace avant la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle<sup>26</sup>. L'évènement déclencheur fut l'ouverture de son tombeau, vers 1160, et la découverte inattendue d'un corps entier et sans corruption<sup>27</sup>. Peu après, vers 1172, un adolescent de passage à l'abbaye de Condat fut écrasé par la multitude et fut miraculeusement ramené à la vie grâce à l'intercession de saint Claude<sup>28</sup>. Le culte du saint prit alors de l'ampleur et deux vies de saint Claude furent composées,

à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou au cours du siècle suivant<sup>29</sup>. Son rayonnement ne s'étendait encore guère au-delà du Jura<sup>30</sup>.

Le déclic se produisit en 1466. L'année fut particulièrement propice aux miracles. Le cas le plus célèbre fut celui de la résurrection d'un enfant mort-né, revenu quelques instants à la vie trois jours après son décès<sup>31</sup>. Les livres de miracles se remplissent sans interruption dans les décennies suivantes jusqu'au premier quart du XVI<sup>e</sup> siècle. Saint Claude guérit les malades et les infirmes, porte secours aux marins en détresse et aux prisonniers<sup>32</sup>. Fréquemment, le pèlerin qui témoigne du miracle est venu à Saint-Claude accomplir un vœu après avoir bénéficié des faveurs du saint : un berger d'Arbois voyait son troupeau disparaître dans un tourbillon et fit le vœu d'offrir un de ses agneaux à saint Claude s'il pouvait conserver les autres<sup>33</sup>; des prisonniers se trouvèrent miraculeusement délivrés de leurs fers et purent regagner leur pays sains et saufs<sup>34</sup>. Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII à vingt et un ans, épousa Louis XII en janvier 1499. Après le décès prématuré de tous les enfants issus de sa première union, la reine craignait de ne pouvoir donner d'héritier à son époux. Elle implora le secours de saint Claude, promettant qu'il porterait le nom de ce saint si Dieu lui

<sup>25</sup> Ernest Muret a relevé le cas d'un seigneur de Blonay nommé Guillaume en 1330, 1336 et 1346 et Mermet en 1313 et 1316. Voir MURET, Ernest, « Les noms de personnes dans le canton de Vaud », in DELÉDEVANT, Henri et HENRIODU, Marc (dir.), *Le livre d'or des familles vaudoises*, Lausanne : Spes, 1923, p. xxiv et, du même auteur, « Noms et surnoms usités dans la Suisse romande au Moyen Âge et au seizième siècle », *Zeitschrift für schweizerische Geschichtse, Revue d'histoire suisse*, 1923, p. 438. Voir aussi RICHARD, Willy, *op. cit.*, p. 169. Mermet figurait au 9<sup>e</sup> rang à Genève en 1409-1461 (2,5 % des occ.) et au 18<sup>e</sup> rang en 1531-1534 (0,9 % des occ.).

<sup>26</sup> Saint Claude vivait au VII<sup>e</sup> siècle. Au IX<sup>e</sup> siècle, son nom fut inscrit au martyrologe de Raban Maur : *Le sept des ides de juin, la déposition du bienheureux Claude, évêque*. Cf. « Vie de saint Claude II », dans *Vie des saints de Franche-Comté*, t. 1, Besançon : Tubergue, 1854, p. 261, 272.

<sup>27</sup> BENOIT, Paul, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, *op. cit.*, t. 1, p. 519.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 520-521.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>30</sup> BENOIT, Paul, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, *op. cit.*, t. 2, 1892, p. 89-93. L'évêque de Besançon ne bénéficie pas de notice propre dans la *Légende dorée* composée par Jacques de Voragine dans la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>32</sup> Voir BOGUET, Henry, *Les actions de la vie et de la mort de S. Claude*, Lyon, Rigaud, 1612, p. 51-168. Sur l'histoire du pèlerinage, voir BULLY, Aurélia, « Reliques et pèlerinages à Saint-Claude au Moyen Âge », *Les Amis du Vieux Saint-Claude*, n° 30, 2007, p. 2-10. La fête de saint Claude était chômée dans le diocèse de Genève depuis 1473 au moins, et à partir de 1481 dans le diocèse de Besançon. Le saint est invoqué dans plusieurs livres d'heures de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Voir REZEAU, Pierre, *Les prières aux saints en français à la fin du Moyen Âge*, Genève : Droz, vol. 1, 1982, p. 40, 73, 77, 103, et vol. 2, 1983, p. 172-183.

<sup>33</sup> BOGUET, Henry, *Les actions de la vie*, *op. cit.*, p. 96-97.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 110-112.

faisait la grâce d'avoir un enfant<sup>35</sup>. Le 14 octobre 1499, Anne mit au monde une fille à qui l'on donna le nom de Claudia. L'année suivante, elle fit le voyage à Saint-Claude pour honorer son vœu<sup>36</sup>. La grande renommée du saint provenait surtout des nombreuses résurrections d'enfants qui lui étaient attribuées. Il était fréquemment invoqué dans les sanctuaires à répit où le saint était prié de redonner la vie quelques instants au nouveau-né pour qu'il soit baptisé<sup>37</sup>.

Comme nom de baptême, le nom Claude prit également son essor dans la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle. Le lien avec l'essor du culte de saint Claude est manifeste. La dation du nom était une façon de marquer sa dévotion à l'égard du saint et, plus précisément, d'exprimer des vœux de longévité au nouveau baptisé. Cette motivation de la survie de l'enfant explique le succès exceptionnel du nom de baptême. Calvin le confirma indirectement au Conseil de Genève en 1552 en évoquant ses adversaires déterminés à donner le nom du saint aux nouveau-nés, «*esperant que par le nom de Claude y vivroit*»<sup>38</sup>. Une dizaine d'années plus tard, le chroniqueur genevois Michel Roset rappelait le lien entre la popularité du nom et le culte du saint, soulignant qu'il «*y avoit des Claudes ung très grand nombre, procédant de la dévotion qu'on avoit à l'idole nommé Saint-Claude, près Genève*»<sup>39</sup>.

Si le choix d'un nom pouvait être lié à une dévotion, la nomination était encore conditionnée prioritairement, aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, par le code social du compérage qui cimentait les solidarités communautaires en déléguant le choix des noms des enfants aux parrains et marraines<sup>40</sup>. La plupart du temps, le choix du parrain précédait le choix du nom ou, tout au moins, l'un n'allait pas sans l'autre<sup>41</sup>. En France et dans le pays de Genève, l'usage le plus fréquent était la transmission du nom du parrain à son filleul. La pratique est évoquée à plusieurs reprises dans les registres genevois des années 1540-1560. En 1552, Gaspard Favre et Balthasar Sept se plaignent devant le Conseil de la ville de ne plus pouvoir transmettre leurs noms à leurs filleuls : «*Quand aulcungs leurs voisins leur font l'honneur de les appeler pour compères à l'esglise, l'on ne veult recepveoir leurs noms don ils en hont reproche*»<sup>42</sup>. La transmission des noms donnait de la visibilité aux liens de compérage et contribuait à renforcer les liens affectifs entre le parrain et son filleul. Les traditionalistes soulignaient ainsi que le non-respect de l'usage «*nuiroit souvent aux enfans, les parreins desquels desirerent qu'ils portent leurs noms declarans qu'autrement ils ne les affectionnent tant s'ils ne portent pas leurs noms*»<sup>43</sup>.

L'honneur dû au parrain prime sur le choix du nom. Les parrains et marraines peuvent transmettre leurs noms aux nouveau-nés ou en choisir d'autres à leur convenance. La diffusion fulgurante du nom de Claude dans le Jura aux

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 126. Je ne connais pas d'attestations plus anciennes de ce vœu.

<sup>36</sup> BENOIT, Paul, *Histoire de l'abbaye et de la terre de Saint-Claude*, op. cit., t. 2, 1892, p. 247-248; CARREZ, Henri, «Anomalies, fortune et vicissitudes de certains prénoms», art. cit., p. 237-238.

<sup>37</sup> SAINTYVES, Pierre, «Les résurrections d'enfants morts-nés et les sanctuaires à répit», dans *En marge de la Légende dorée. Songes, miracles et survivances*, Paris : Robert Laffont, 1987, p. 626-627. Voir aussi DOUMERGUE, Emile, *Jean Calvin. Les hommes et les choses de son temps*, Lausanne : Bridel, 1905, p. 153.

<sup>38</sup> Cité par RC II, p. 281, n. 999. Cf. RICHARD, Willy, «Untersuchungen zur Genesis», art. cit., p. 233.

<sup>39</sup> FAZY, Henry, *Les Chroniques de Genève, par Michel Roset*, Genève : Georg, 1894, p. 318.

<sup>40</sup> Sur les liens du parrainage à la fin du Moyen Âge, voir par exemple GAUVARD, Claude, «*De grace especial*», *Crime, état et société en France à la fin du Moyen Âge*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1991, p. 663-666.

<sup>41</sup> Sur cette question, voir QUÉMENER, Pierre-Yves, *Le nom de baptême aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 215-217; PITTE-RIVERS, Julian, «Le choix du parrain et le choix du nom: introduction à l'étude de cas», *L'Uomo*, t. 7, n° 1-2, 1983, p. 31-38.

<sup>42</sup> RC II, p. 281, n. 999. Voir RITTER, Eugène, *Les noms de famille*, Paris : Franck, 1875, «Une ordonnance calviniste sur les noms de baptême», p. 73; FAVRE, Edouard, op. cit., p. 30.

<sup>43</sup> STAUFFENEGGER, Roger, *Église et société au XVII<sup>e</sup> siècle, Notes*, Genève : Droz, 1984, p. 733.

xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles s'explique parce que certains parrains ou marraines renoncèrent à transmettre leurs propres noms à leurs filleuls et filleules en faveur de celui de Claude<sup>44</sup>. Ce que l'on attendait d'un nom, c'était qu'il soit propice à son porteur. On choisissait donc le nom qui pouvait lui être le plus favorable. Si les vœux et les dévotions pouvaient être pris en considération au moment du choix, la grande diversité des répertoires onomastiques atteste cependant que les motivations n'étaient pas uniquement religieuses. On s'en rend compte en examinant la liste des dix noms les plus fréquents à Morteau en 1389 (tableau 2) : la motivation religieuse était sans doute présente dans le choix des noms Perrin, Estevenin, Jaquet, Jehan, Jehannin et Perrenet, mais elle était clairement improbable pour les noms de Besançon, Vuillemin, Outhenin ou Girard<sup>45</sup>. À la fin du Moyen Âge, lorsque l'on choisit le nom d'un enfant, on ne cherche pas à le placer sous la protection d'un saint patron homonyme, on souhaite qu'il hérite des bénéfices associés au nom qu'il reçoit : on espère qu'il sera bien-aimé du Seigneur s'il porte les noms de Jean ou d'Aymé, vaillant s'il s'appelle Guillaume, fortuné s'il s'appelle Besançon, ou qu'il vivra longtemps s'il s'appelle Claude.

<sup>44</sup> À l'occasion de son voyage en Franche-Comté, Anne de Bretagne fut sollicitée par Jean IV de Châlons et Philiberte de Luxembourg pour être la marraine de leur dernier-né. Elle lui donna le nom de Claude en l'honneur du saint jurassien. Voir BENOIT, Paul, *op. cit.*, t. 2, p. 247-248; LEEMANS, W. F. et LEEMANS-PRINS, Elisabeth, *La principauté d'Orange de 1470 à 1580*, Hilversum: Verloren, 1986, p. 27.

<sup>45</sup> Vuillemin était la forme la plus fréquente du nom Guillaume. Besançon est un ancien nom de baptême fréquent en Franche-Comté qui renvoyait à la ville de Besançon, associée au nom d'une ancienne pièce de monnaie en or, le besant. Au Moyen Âge, Besançon était parfois surnommée *Chrysopolis*, la ville de l'or. Ces différentes connotations contribuaient à faire du nom de baptême Besançon un équivalent du nom Fortuné, censé porter chance à celui qui le recevait. Sur ce nom, voir CARREZ, Henri, «Anomalies, fortune et vicissitudes de certains prénoms», *art. cit.*, p. 6-7; RICHARD, Willy, «Untersuchungen zur *Genesis*», *op. cit.*, p. 172; MICHAËLSSON, Karl, *Études sur les noms de personne français d'après les rôles de taille parisiens*, t. 2: *Lexique raisonné des noms de baptême (A-B)*, Uppsala, 1936, p. 120; CASTAN, Auguste, «Origine du surnom de Chrysopolis donné à la ville de Besançon à partir du neuvième siècle», *Bibliothèque de l'école des chartes*, t. 49, 1888, p. 215-225.

## Calvin bouleverse les traditions onomastiques

L'incident du 12 août 1546 exacerba le sentiment de défiance des Genevois à l'égard des ministres du Culte réformé. Pour quelle raison le pasteur décida-t-il ce jour-là de refuser à l'enfant le nom très courant de Claude et de lui imposer à la place celui d'Abraham, complètement inusité ? Les registres n'ont pas conservé son argumentation mais il est probable que l'idée était en germe depuis longtemps. Elle s'accordait en tout cas avec les intentions de Calvin. L'obstination du père à refuser le baptême aux conditions qui lui étaient imposées suscita un mouvement de contestation inédit d'une partie de la population genevoise contre les autorités religieuses. Des témoins furent auditionnés par le Consistoire le 19 puis le 26 août<sup>46</sup>. Le 27, les pasteurs portèrent l'affaire devant le Petit Conseil et déposèrent plainte contre Aymé Chapuis. Le Conseil donna gain de cause aux plaignants. Chapuis fut mis en prison et il fut ordonné «*a cause que lydolle appelle St Claude laquelle contre dieu est venere a 7 petites lhuez [lieues] pres dicy et pour annichiller telle idolatrie que defences soyent faites que nul ne permecte dyposer tel noms a leur enfans et que les ministres ne les ayent aussi a baptizer sus tel noms*»<sup>47</sup>.

Le 30 août, Calvin intervint directement au Conseil et critiqua «*ceulx qui portent leurs enfans batize et leurs mecent plusieurs et divers nom qui ne sont point de lescripture*»<sup>48</sup>. L'affaire prit un tournant décisif puisque ce n'était plus uniquement le nom de Claude qui devait être écarté, mais tous les noms ne figurant pas dans la Bible. Le Conseil ne statua pas et libéra Aymé Chapuis le 2 septembre pour apaiser les tensions<sup>49</sup>.

<sup>46</sup> RC II, p. 277, 279-281. Le Consistoire était composé d'une vingtaine de membres, incluant les pasteurs de la ville et de douze anciens nommés par le Petit Conseil. Il gérait les questions matrimoniales et les affaires de moralité. Le pouvoir politique était contrôlé par le Petit Conseil (ou Seigneurie) composé de vingt-cinq membres environ, désignés par cooptation. Voir KRUMENACKER, Yves, *Calvin, au-delà des légendes*, Montrouge: Bayard, 2009, p. 241.

<sup>47</sup> *Ioannis Calvini, Opera quae supersunt omnia*, *op. cit.*, t. 21, col. 386.

<sup>48</sup> *Ibid.*, col. 387.

<sup>49</sup> RC II, p. 281, n. 999.

Nouvel esclandre le 9 novembre. Le Conseil est avisé qu'une altercation s'est produite au temple de Saint-Gervais lors d'un baptême à propos d'un nom refusé par le pasteur : « *Il a heu quelque tymulte entre le ministre et aultres gens a cause que lon volloyt impose nom a ung enfant Ayme ou Martin et le ministre a dementy.* »<sup>50</sup> Le Conseil annonce la promulgation d'un édit pour régler les litiges mais rien ne se fait. Le 15 novembre, Calvin et d'autres ministres insistent et demandent au Conseil de prendre des mesures pour éviter de nouveaux scandales du fait de « *cieulx qui apportent des enfans a baptesme et leur imposent des noms que ne sont approuves par la saincte Escription, comment Claude Mama Ayme et aultres semblables* »<sup>51</sup>. Le Conseil charge alors Calvin d'établir une liste des noms indésirables. Celui-ci présente son projet d'ordonnance sur les noms de baptême le 22 novembre. Ce document constitue le fondement officiel de la doctrine de l'Église réformée de Genève sur les questions onomastiques et mérite d'être cité en intégralité :

« *Sensuyvent les noms quil semble nestre point convenables pour imposer au baptesme.*

*Premierement les noms des idoles qui ont regne au pais, pource que il y pourroit encores avoir de la superstition : et aussi que cest un memorial de lidolatrie dont il a pleu a dieu delivrer le pais par sa grace.*

*Suaire.*

*Claude.*

*Mama.*

*Et autres semblables dont messieurs se pourront adviser, come les noms quon appelle des trois roix, tant pource que cest un abbuz, que aussi il y a eu faulce confiance.*

*Item les noms doffices, pource quilz nappartiennent sinon a ceulx ausquels la charge est commise et y sont appellez de dieu.*

*Baptiste.*

<sup>50</sup> *Ioanis Calvini, Opera quae supersunt omnia, op. cit., t. 21, col. 389.*

<sup>51</sup> *Ibid., col. 390.*

*Ange.*

*Evangeliste.*

*Item les noms appartenantz a dieu seul ou a nostre seigneur Jesuschist.*

*Dieu le filz.*

*Esprit.*

*Emanuel.*

*Saulveur.*

*Jesus.*

*Item les noms ineptes ou il y a quelque absurdite dont on peult mocquer.*

*Sepulchre.*

*Croix.*

*Typhaine.*

*Nouel.*

*Pasques.*

*Pentecoste.*

*Toussaintz.*

*Dimenche.*

*Chrestien, pour ce quil est commun a tous.*

*Les doubles noms.*

*Et autres semblables qui sonnent mal, comme Gonin, Mermet, Sermet, Allemande.*

*Item les noms corrompuz, comme Tyvan, Tevenot au lieu de Estienne, Monet au lieu de Simon.* »<sup>52</sup>

<sup>52</sup> *Ioanis Calvini, Opera quae supersunt omnia, op. cit., t. 10, 1871, col. 49-50.*

Le texte indique le nom de *Juge* à la place de celui d'*Ange*, et celui d'*Espeoir* à la place de celui d'*Esprit* mais il s'agit probablement d'une erreur de transcription. L'ordonnance officielle publiée le 22 novembre mentionne les noms substitués. Voir BERGIER, Jean-François, *Registres de la compagnie des pasteurs de Genève au temps de Calvin*, t. 1 : 1546-1553, Genève: Droz, 1964, p. 29.

Ce qui surprend dans ce texte, c'est qu'à aucun moment il n'est envisagé de limiter le répertoire onomastique aux seuls noms tirés de l'Écriture. Telle était pourtant l'intention de Calvin la semaine précédente. On aurait pu s'attendre à une liste bien plus restrictive. Un regard sur le tableau des dix noms les plus portés à Genève dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle montre pourtant que cinq noms très fréquents étaient étrangers aux textes bibliques: Claude, François, Louis, Antoine et Guillaume (tableau 4)<sup>53</sup>.

**Tableau 4. Noms masculins à Genève en 1500-1549**

Rang	Nom	Total	%
1	Jean	247	16,8 %
2	Pierre	227	15,4 %
3	Claude	176	12,0 %
4	Jacques	88	6,0 %
5	François	76	5,2 %
6	Louis	47	3,2 %
7	Antoine	42	2,9 %
8	Etienne	40	2,7 %
9	Guillaume	34	2,3 %
10	Michel	30	2,0 %

<sup>53</sup> Statistiques établies à partir du *Livre des bourgeois de l'ancienne république de Genève*, publié par COVELLE, Alfred, *op. cit.* L'échantillon comporte les noms de 1 472 individus relevés dans les listes d'admission à la bourgeoisie de 1500 à 1549.

Si ce n'est le nom emblématique de Claude, qui posait véritablement problème, il faut avouer que le projet d'ordonnance de Calvin était relativement consensuel. Il écartait en fait bon nombre de noms qui n'étaient quasiment jamais attribués. Je n'ai relevé aucun porteur des noms Suaire, Mama, Ange, Évangéliste, Dieu, Emmanuel, Sauveur, Jésus, Sépulcre, Croix, Noël, Pentecôte, Toussaint, Dimanche ou Allemand dans le *Livre des bourgeois* de Genève de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Par contre, les noms écartés au motif qu'ils «sonnaient mal» étaient plus fréquents, notamment ceux de Mermet et Gonin<sup>54</sup>. Enfin, Calvin souhaitait éradiquer toutes les formes hypocoristiques des noms bibliques, qualifiées de «*noms corrompus*», pour ne conserver que les formes pleines. En définissant cette liste *a minima* des noms réprouvés, il posait ses priorités : lutter contre les superstitions et rétablir la pureté des noms. Le terme superstition est à prendre ici dans son sens médiéval, il désigne globalement toute forme d'excès. Les superstitions religieuses étaient particulièrement condamnables pour les réformateurs car elles induisaient des pratiques déviantes gravement répréhensibles<sup>55</sup>. En matière de nomination, les trois noms mis en exergue par Calvin – Suaire, Claude et Mama – résument parfaitement sa pensée. Celui de Suaire renvoyait au linceul supposé du Christ, morceau de tissu devenu l'objet d'un culte excessif à la fin du Moyen Âge<sup>56</sup>. Le nom de Mama renvoyait à saint Mamas, ou Mammès, invoqué notamment par les nourrices souffrant d'insuffisance de la sécrétion lactée,

<sup>54</sup> Gonin, hypocoristique d'Hugonin figure au 32<sup>e</sup> rang des noms les plus fréquents à Genève en 1500-1549 (0,3 % du total).

<sup>55</sup> Sur les pratiques superstitieuses aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, voir DELUMEAU, Jean, «Les réformateurs et la superstition», *Actes du colloque: L'amiral de Coligny et son temps* (Paris, 24-28 octobre 1972), Paris: Société de l'histoire du protestantisme français, 1974, p. 451-487; LEBRUN, François, «Le *Traité des Superstitions* de Jean-Baptiste Thiers, contribution à l'ethnographie de la France du XVII<sup>e</sup> siècle», *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1976, t. 83-3, p. 443-465.

<sup>56</sup> Voir à ce sujet CALVIN, Jean, *Traité des reliques*, texte présenté par Irena BACKUS, Genève: Labor et Fides, 2000, p. 38-43. L'ouvrage fut publié pour la première fois en 1543.

d'inflammation des seins ou de fissures aux mamelons<sup>57</sup>. Ces trois noms de Suaire, Claude et Mama étaient associés à l'idée de survie. Ils représentaient pour Calvin la quintessence des superstitions qu'il s'efforçait de combattre, la fausse religion qui se nourrissait du culte des saints et des reliques.

L'objectif poursuivi par Calvin et ses ministres était de ramener la foi des fidèles à la pureté évangélique. Un nom n'était pas mauvais en soi, mais il le devenait lorsqu'il était associé à des croyances ou pratiques répréhensibles. La stratégie onomastique visait donc à écarter les noms susceptibles de promouvoir ou perpétuer le culte des saints, substituts modernes des anciens dieux païens de l'Antiquité. Pierre Viret affirmait clairement que c'était du pareil au même: «Je ne trouve point qu'il y ait grandes difference entre les uns et les autres, sinon en ce comme je l'ay desia souvent monstré ailleurs, que les noms sont changez et autrement desguysez»<sup>58</sup>. Pour le théologien vaudois, le recours aux saints était un moyen d'obtenir des faveurs de Dieu dans les moments difficiles, tout en agissant à sa guise le reste du temps:

*«Quand ilz se trouvent angoissex, et que leurs voluptez et plaisirs sont tornez en tristesses et douleurs et leur prosperité en malheur: et que ilz se sentent pressez en telle sorte, qu'ilz ne savent de quel costé se tourner, ne ou ilz pourront trouver ayde. Dieu sait combien ilz sont alors devotz, et quelz vœuz ilz font, on voit bien clairement l'experience de cecy en temps de guerre ou de famine, ou de peste, ou en quelque dangereuse maladie: ou au feu, ou en l'eau, et perilz de noyer, ou de brigandz, ou de prisons. Alors que ilz se voyent pressez de si pres, et quil n'y a force, vertu, sagesse, ny richesses humaines, ny*

<sup>57</sup> Voir LIONETTI, Roberto, *Le lait du père*, Paris, Imago, 1988, chap. 1, section 1: «La légende et le culte de saint Mamant»; RICHARD, Willy, «Untersuchungen zur Genesis», *op. cit.*, p. 187.

<sup>58</sup> VIRET, Pierre, *De la nature et diversité des vœuz, et des loix qui en ont été baillées de Dieu*, Genève: Girard, 1551, p. 103.

*parens, ny amiz, qui soyent là aupres, et qu'ilz ne peuvent avoir aide d'autre part, ilz sont contrains de recourir à Dieu, mais c'est par faute d'autre. Et craignans qu'il ne le vueille pas aider, ou qu'il ne le puisse seul, ilz lui adjoustant tous les Sainctz et Sainctes de Paradis.»<sup>59</sup>*

L'ampleur prise par la dévotion à saint Claude à la fin du Moyen Âge symbolisait les dérives d'une religion corrompue:

*«En apres, on a adjousté depuis n'aguerre S. Claude, qui a presques osté tout le bruit aux autres. C'est celuy qui a maintenant par deça plus grande vogue que tous. Tellement que nous voyons souventes fois et principalement apres un temps de peste, les chemins tous couvertz des pelerins qui le vont chercher à la montagne de Jou, pour lui rendre leurs vœuz, et pour rendre plus cuident tesmoignage, combien la surperstition et idolatrie qui est autour de ceste idole est engraciée aux coeurs de plusieurs, aux lieux mesmes auxquelz l'Evangile est maintenant presché et principalement en ceux qui sont plus prochains de celle idole: plusieurs peres et meres, et parrins et marries baillent au Baptesme ce nom de Claude aux enfans, comme les voulans consacrer à cette idole desia par le Baptesme, au lieu de les consacrer à Dieu et à Jesus Christ leurs sauveurs tellement qu'il n'y a noms de Patriarche, de Prophete, d'Apostres ne de martir qu'ilz ayent en telle recommandation, et ausquelz ilz prennent tant de plaisir qu'à ce nom de Claude [...] Mais il ne nous faut pas estre esmerveillez, si ce nouveau medecin, a osté le bruit à saint Roch et à saint Sébastien. Car ceux cy estoient desia trop vieux medecins. Et nous voyons par experience estre vray ce que le commun proverbe dit: De nouveau tout est beau. D'autrepart les autres n'avoient qu'une recepte, et ne savoyent guarir que d'une maladie, mais cestuy cy se mesle de tout.»<sup>60</sup>*

<sup>59</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 119-120.

La dation du nom Claude exprimait une forme de reconnaissance au saint, en mémoire des bienfaits obtenus. La focalisation des ministres genevois sur ce nom n'est pas anodine. Ils s'attaquaient à l'un des noms les plus en faveur auprès de la population. Il fallait désormais y renoncer pour choisir ses noms dans l'ancien répertoire des patriarches et prophètes. Le ressentiment des Genevois à l'encontre des pasteurs fut très vif, d'autant plus que ceux-ci étaient étrangers, recrutés principalement en France par Calvin depuis 1541<sup>61</sup>. Précisons que la population de Genève avait doublé depuis le début de la Réforme du fait de l'immigration massive de réfugiés protestants, passant de 10 000 habitants en 1537 à 21 000 habitants à la fin des années 1550<sup>62</sup>! La dispute au sujet des noms de baptême s'envenima au point de cristalliser l'opposition de nombre de notables genevois qui s'élevèrent contre le rigorisme intransigeant imposé par Calvin<sup>63</sup>. L'implication des grandes familles dans le conflit se justifiait tout particulièrement pour quelques-unes d'entre elles, notamment les Favre et les Sept, qui portaient fréquemment les noms de Gaspard et Balthasar, deux noms dont les pasteurs réformés avaient justement interdit l'usage.

Le 31 mai 1548, Michel Cop refusa ainsi à Jean-Baptiste Sept le droit de donner le nom de Balthasar à son filleul, fils d'André Morel, et imposa à la place celui de Jean. Il s'ensuivit de nouveau « *grand bruit et scandale* » dans le temple. Jean Blanc, le grand-père maternel, déclara que le pasteur « *n'estoit pas digne de*

*le baptiser, qu'il le laissast, qu'il le baptiseroient aussi bien que luy* ». Le père assurait « *que il le porteroit plutost cent lieues loing qu'il n'eust à nom Balthasar* ». L'exaspération à l'égard des Français fut à son comble. Nicolas Gentil, châtelain de Jussy, se fit le porte-parole des contestataires : « *Nous n'avons desja trop enduré, et nous sommes ja trop laissé governner à eux* ». Un autre renchérit : « *Il fault de cy à quinze jours tant tuer, mectre de testes et corps bas, qu'il y en aye assez* »<sup>64</sup>. Le père et le grand-père furent aussitôt emprisonnés. Ils furent libérés sept jours plus tard, avec l'interdiction de nommer l'enfant Balthasar<sup>65</sup>.

Nouvelle altercation deux mois plus tard, le 2 août 1548. Gaspard Favre, absent de Genève pour échapper aux poursuites du Consistoire, sollicita son ami Jean Bergeron pour parrainer à sa place le fils de Laurent Simon, en lui demandant expressément de donner son nom à l'enfant<sup>66</sup>. Le ministre s'y opposa. Gaspard Favre se plaignit alors au Consistoire « *qu'il ne porte point d'enfant à batesmes pour ce que l'on a desfendu de mettre son nom à des enfants* »<sup>67</sup>.

Le 16 août, le pasteur Nicolas des Gallards s'opposa lui aussi à l'attribution du nom Claude en dépit de l'opposition de la famille : « *Monsieur de Saule, ministre, a proposé que voulant baptiser ung enfant, le parrain, qui se nome Claude le fornier de Saint-Legiez, le vouloit nomer Claude. Et comme ledit ministre luy remonstroit sa faulte et que cela est contre Dieu et l'ordonnance de Messieurs, le pere de l'enfant, nomé Jacques Panchaud, barbier, aussy crioyt que*

<sup>61</sup> KRUMENACKER, Yves, *Calvin, au-delà des légendes*, op. cit., p. 310-312, 324-326.

<sup>62</sup> Ibid., p. 322-323 ; SZCZECZ, Nathalie, « *Fottus Français: Tensions et xénophobies dans la Genève de Calvin (1546-1555)* », dans ROULLET, Antoine, SPINA, Olivier et SZCZECZ, Nathalie (dir.), *Trouver sa place: individus et communautés dans l'Europe moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 2011, p. 117-134.

<sup>63</sup> William G. NAPHY, « *Baptisms, Church Riots and Social Unrest in Calvin's Geneva* », *Sixteenth Century Journal*, t. 26/1, 1995, p. 96.

<sup>64</sup> WATT, Isabella M. et LAMBERT Thomas A., *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. 4: 1548, Genève: Droz, 2007, p. 73-77.

<sup>65</sup> Ibid., p. 82. Voir *Ioannis Calvini, Opera quae supersunt omnia*, op. cit., t. 21, col. 426-427.

<sup>66</sup> WATT, Isabella M. et LAMBERT, Thomas A., *Registres du Consistoire de Genève au temps de Calvin*, t. IV (1548), op. cit., p. 108.

<sup>67</sup> FAVRE, Edouard, *Gaspard Favre et sa donation aux Fugitifs*, op. cit., p. 30.

*on retornast l'enfant. Et toutefois ledit ministre le baptisa et le nomma d'ung aultre nom. »<sup>68</sup>*

Les registres de baptêmes de l'Église réformée de Genève furent ouverts en 1550. Les noms proscrits par l'ordonnance de 1546 ont totalement disparu mais l'interdit a frappé bien plus largement tous les noms ne figurant pas dans l'Écriture<sup>69</sup>. La comparaison entre les noms de baptême attribués en 1550-1563 (tableau 5) et les noms attribués dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle (tableau 4) montre que Claude, François, Louis, Antoine, Guillaume et Michel ont laissé à présent la place à Daniel, Abraham, Isaac, David, Jacob et Isaïe.

**Tableau 5. Noms masculins à Genève (1550-1563)**

Rang	Nom	Total	%
1	Jean	69	16,3 %
2	Pierre	55	13,0 %
3	Jacques	26	6,1 %
4	Daniel	24	5,7 %
5	Etienne	23	5,4 %
6	Abraham	19	4,5 %
7	Isaac	18	4,2 %
8	David	17	4,0 %
9	Jacob	11	2,6 %
10	Isaïe	10	2,4 %

**Tableau 6. Noms féminins à Genève (1550-1563)**

Rang	Nom	Total	%
1	Marie	62	16,7 %
2	Jeanne	54	14,5 %
3	Anne	30	8,1 %
4	Pernette	30	8,1 %
5	Sara	27	7,3 %
6	Judith	23	6,2 %
7	Elisabeth	22	5,9 %
8	Suzanne	17	4,6 %
9	Rachel	13	3,5 %
10	Jacqueme	12	3,2 %

Le nom de Claude est désormais totalement proscrit. Les autres noms non bibliques sont encore attribués sporadiquement. Les formes hypocoristiques (Mermet, Monet, Gonin, Tyvent et autres) ont également disparu. Les noms de Gaspard et Balthasar furent attribués à quelques reprises à titre exceptionnel entre 1550 et 1555<sup>70</sup>. Le nom Aymé, très populaire à Genève dans la première moitié du xvi<sup>e</sup> siècle<sup>71</sup>, avait été cité par Calvin le 15 novembre dans la liste des noms indésirables. Il n'avait toutefois pas été repris dans le projet d'ordonnance et continua à être donné après 1546<sup>72</sup>.

<sup>68</sup> WATT, Isabella M. et LAMBERT, Thomas A., *op. cit.*, p. 115, 126, 137.

<sup>69</sup> Les statistiques des tableaux 5 et 6 ont été établies à partir d'un échantillon de 796 noms (424 noms masculins et 372 noms féminins) relevés dans les quarante premiers folios du répertoire des baptêmes de la ville de Genève de 1550 à 1563. Le registre est consultable sur le site des Archives d'État de la République et canton de Genève, cote EC, rép. 1.1.1 mat: <https://ge.ch/arvaegconsult/ws/consaeq/public/FICHE/AEGSearch>.

<sup>70</sup> RC II, p. 281, n. 999.

<sup>71</sup> Le nom Aymé figure au onzième rang (1,8 %) du classement des noms les plus fréquents dans le *Livre des bourgeois de Genève* entre 1500 et 1549.

<sup>72</sup> Dans l'échantillon des registres de baptême de 1550 à 1563, le nom Aymé (ou Ami) occupe le treizième rang (1,7 %). Un porteur célèbre à Genève dans les années 1540-1550: Ami Perrin, qui fut successivement partisan

Le répertoire féminin connut également un bouleversement important. Avant la réforme onomastique, il reproduisait plus ou moins le répertoire masculin puisque 80 % des noms attribués étaient des noms masculins féminisés. À l'exception de trois noms de saintes femmes (Marguerite, Marie et Catherine), les noms les plus attribués figurent aussi sous leur forme masculine dans le classement des noms masculins dominants (Jehanne, Pernette, Claude, Françoise, Loyse, Jaquema, Antoine)<sup>73</sup>. Cette configuration du répertoire est généralement l'indice d'une nomination des filles par les parrains.

L'ordonnance de 1546 ne citait accessoirement qu'un seul nom féminin, Tiphaine, nom médiéval de la fête de l'Épiphanie, au demeurant assez rare à Genève. À partir de 1550, Marguerite et Catherine s'éclipsent tandis que Marie et Anne remontent en haut du classement. Les noms féminins dérivés de noms d'apôtres subsistent, mais toutes les formes féminines dérivées des noms masculins proscrits s'effacent au profit d'une flopée de noms vétérat testamentaires : Sara, Judith, Suzanne, Rachel, Esther, Débora, Rebecca. La refonte du répertoire imposée par Calvin et ses ministres ne se limitait pas à un simple remplacement des noms, elle sapait véritablement les structures du parrainage traditionnel<sup>74</sup>.

de Calvin puis son plus farouche opposant jusqu'à la victoire définitive de Calvin sur ses adversaires en 1555. Voir KRUMENACKER, Yves, *Calvin, au-delà des légendes*, op. cit., p. 332-337.

<sup>73</sup> Statistiques établies à partir des relevés du nom des mères citées dans les registres de baptême de 1550, 1552 et 1555. Source: RICHARD, Willy, «Untersuchungen zur Genesis», op. cit., p. 208-209.

<sup>74</sup> Sur les relations de parrainage à Genève à l'époque de Calvin, voir SPIERLING, Karen E., «Children of the People of God: Infant Baptism in Reformation Geneva», *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. 32-35, 2002-2005, p. 31-54. Pour la situation en France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, voir DIELEMAN, Margreet, «Le parrainage aux baptêmes dans les Églises réformées de l'Ouest de la France (1560-1685) : Vocabulaire, modèles et parenté», *Annales de démographie historique*, 2022, n° 1, p. 1-38.

En 1552, Gaspard Favre et Balthasar Sept n'avaient pas encore abandonné le combat. Le 4 février, ils s'adressèrent au Conseil pour obtenir l'autorisation de transmettre leurs noms à leurs filleuls. Le Conseil répondit favorablement à leur réclamation et arrêta que les pasteurs ne devaient plus s'opposer à l'attribution des noms Gaspard, Balthasar et Melchior, ce qui suscita immédiatement l'intervention de Calvin qui en appela à la décision du Conseil des Deux-Cents<sup>75</sup>. L'affaire traîna en longueur et les deux plaignants revinrent à la charge le 11 novembre, afin de «scavoir si leurs noms seront acceptés a leglise ou non affin quil nen soit plus faict de esclandre pour le refus»<sup>76</sup>. Cette fois encore, le Conseil trancha en leur faveur et arrêta que «dès icy à l'advenir, ne leur soit plus refusé de mettre leur nom»<sup>77</sup>.

### Conclusion : vers de nouveaux modèles anthroponymiques

En dépit de ce succès mineur et de résistances sporadiques, Calvin mena à terme le processus d'acculturation entamé à son arrivée à Genève. En 1576, trente ans après le début de la controverse, le Conseil général de la ville valida la police onomastique instituée par le réformateur, consacrant un article spécifique aux noms de baptême dans ses ordonnances ecclésiastiques :

«Quant à l'imposition des noms qui se fait au baptême, afin d'en exclure toutes profanations, avons ordonné pour bonnes raisons de défendre que nul n'ait à imposer le nom de Claude, ou les noms de ceux qu'on a appellés les trois Rois, d'autant qu'ils ont été appliqués à l'idolâtrie en ce pays, et à quelque manière de sorcellerie. Item, qu'on n'ait à imposer des noms d'offices comme Ange, et Baptiste et semblables. Item, le nom de Suaire est

<sup>75</sup> RC II, p. 281, n. 999.

<sup>76</sup> Ioannis Calvini, *Opera quae supersunt omnia*, op. cit., t. 21, col. 526.

<sup>77</sup> FAVRE, Edouard, *Gaspard Favre et sa donation aux Fugitifs*, op. cit., p. 30. Voir RITTER, Eugène, *Les noms de famille*, op. cit., p. 73-75.

*pareillement défendu, comme étant introduit par une sottise trop lourde et ridicule.»<sup>78</sup>*

Il s'agissait toutefois de restrictions *a minima*. Le stock des noms disponibles n'était pas restreint aux seuls noms tirés de l'Écriture et, à l'exception de Claude, les noms des saints martyrs et confesseurs n'étaient pas proscrits. Le nouveau répertoire genevois se propagea aux cantons voisins mais avec une moindre intensité: Claude s'accrochait difficilement au dix-huitième rang à Neuchâtel à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, mais il figurait toujours à la sixième place dans le classement des noms de baptême de Lausanne en 1572-1580<sup>79</sup>.

En France, le troisième synode national des Églises réformées adopta dès 1562 une position calviniste plus ferme, stipulant que « *touchant les noms qui sont imposés aux enfans, les ministres rejeteront ceux qui restent du vieux Paganisme, et pareillement n'imposeront aux enfans les noms attribués à Dieu dans l'Écriture Sainte, ni pareillement les noms d'offices, comme Baptiste, Archange. Et au reste ils avertiront les Pères et les Parrains de choisir les noms approuvés dans l'Écriture, tant que faire se pourra* »<sup>80</sup>. Cette dernière restriction fut toutefois levée en 1594 au synode de Montauban qui exhortait les ministres à « *ne faire plus difficulté de donner aux enfans qu'ils batiseront les Noms qui ne se trouveront pas dans l'Écriture Sainte, pourveu qu'ils ne contiennent rien d'indecent* »<sup>81</sup>.

L'Église catholique romaine prit position pour la première fois sur le choix des noms de baptême en 1566,

à l'issue du concile de Trente. Sa doctrine onomastique répondait d'une certaine façon à la controverse genevoise et au rejet du culte des saints par l'Église réformée. Pierre Viret s'y était attaqué avec virulence en 1551, apostrophant l'homme qui « *tasche de se couvrir et cacher tant qu'il peut, et de mesler parmy ceux de la court, et faire bouclier de ceux qui ont mieux fait leur devoir que lui, et de les avoir pour patrons, avocats et procureurs* »<sup>82</sup>. Le catéchisme tridentin de 1566 assumait bien au contraire cette fonction protectrice des saints :

*« Enfin, on donne un nom au baptisé, mais ce nom, on doit toujours l'emprunter à un personnage que sa piété et ses vertus éminentes ont fait placer au nombre des Saints. La ressemblance du nom le portera à imiter sa justice et sa sainteté; en non seulement il l'imitera, mais encore il voudra l'invoquer comme un Protecteur et un Avocat auprès de Dieu, qui l'aidera à sauver tout ensemble, et son âme et son corps. »<sup>83</sup>*

À la suite de l'Église réformée, l'Église catholique entendait se servir également du nom de baptême comme d'un outil de christianisation mais la stratégie fut toute autre. Elle s'efforça au contraire de consolider le culte des saints, en purgeant du répertoire tous les anciens noms profanes ne présentant pas des modèles de sainteté suffisants, incompatibles avec la piété chrétienne. Le saint dont on portait le nom fut désormais érigé en saint patron personnel, modèle et protecteur privilégié du croyant.

Pierre-Yves Quémener

<sup>78</sup> HEYER, Henri, *L'Église de Genève (1555-1909)*, Genève : Jullien, 1909, article 41 des *Ordonnances ecclésiastiques de l'Église de Genève, passées et revues en Conseil Général le 2 juin 1576*, p. 286.

<sup>79</sup> Voir les tableaux publiés par RICHARD, Willy, « *Untersuchungen zur Genesiss* », *op. cit.*, p. 219-224.

<sup>80</sup> AYMON, Jean, *Tous les synodes nationaux des Eglises réformées de France*, La Haye : Delo, 1710, article 21, p. 27.

<sup>81</sup> *Ibid.*, article 32, p. 183.

<sup>82</sup> VIRET, Pierre, *De la nature et diversité des vœux*, *op. cit.*, p. 61-62.

<sup>83</sup> *Catéchisme du saint concile de Trente*, traduit par A. CARPENTIER, Paris : Desclée, 1923, p. 157.

**Pierre-Yves Quémener** est historien anthroponymiste. Il étudie les systèmes de nomination, la manière dont se nomment les individus et les raisons qui motivent leurs choix. Le champ de recherche est vaste et touche à l'anthropologie sociale, l'histoire religieuse, l'hagiologie, la littérature, les représentations artistiques et la linguistique. L'auteur se consacre depuis une dizaine d'années à l'étude des noms de baptême en France du xi<sup>e</sup> au xvi<sup>e</sup> siècle.

Titulaire d'un doctorat en histoire à l'université d'Angers, il a soutenu en 2020 une thèse sur *Le nom de baptême aux XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles* dont la version abrégée vient d'être publiée aux Presses universitaires de Rennes.

### Résumé

Le nom Claude bénéficia d'une faveur exceptionnelle dans le pays de Genève et en Franche-Comté à la fin du Moyen Âge. Dès la seconde moitié du xv<sup>e</sup> siècle, il était devenu le troisième nom le plus fréquent à Genève. Parce que la dévotion populaire attribuait à saint Claude de multiples résurrections des morts, son nom était associé à l'idée de survie. On pensait qu'un enfant qui portait son nom vivrait plus longtemps. En arrivant à Genève en 1541, Calvin s'était donné pour mission d'éradiquer les pratiques superstitieuses et de ramener la population à la pureté de la foi évangélique. Les noms de baptême, fréquemment issus du panthéon des saints martyrs et confesseurs, contribuaient indirectement à maintenir vivace le culte des saints et des reliques qu'il s'efforçait de combattre. La purge du répertoire onomastique fut l'une des solutions mises en œuvre par le réformateur pour arriver à ses fins. L'application de la mesure fut toutefois difficile, car elle bouleversait les usages séculaires du parrainage qui cimentait les solidarités sociales.

